



Cotes d'alésage des tambours de frein

Etape 1	309 mm
Etape 2	310 mm
Usure maximale	311 mm

Après exécution de la réparation, l'état des freins du véhicule doit être contrôlé
Les valeurs calculées doivent correspondre aux exigences légales.



Veillez faire attention au point suivant :
la réparation des freins ne peut être exécutée que par du personnel autorisé.